

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2023



Nomenclature : 7.5
2023/87

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 14 décembre 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseiller absent : 1

Quorum atteint

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

MINET Denise (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir COURBEZ Nadia), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir SILVESTRI Antoine), ROBIL Raphael (pouvoir CASTEL Sylvie), LUCHIER Catherine (pouvoir LEPERS Isabelle), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEFEBVRE Ludovic).

Était absent :

BOGAERD Eric.

POINT N°10 : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire rappelle les rapport et débat d'orientations budgétaires 2023, le vote du budget primitif 2023 et plus particulièrement le compte 657362 qui correspond à l'imputation du versement de la subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale.

En 2020, la subvention au CCAS a été majorée de 5 000€ pour atteindre 52 000€ afin de permettre à cet établissement public de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Depuis cette date, étant donné la poursuite de la pandémie d'abord puis l'évolution des prix avec une inflation particulièrement élevée, le montant de la subvention a été maintenu à 52 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 52000€ conformément à l'inscription budgétaire au profit du C C A S au compte 74748.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire

Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire

Denis LESY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.